



# RAPPORT

## au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat  
« Commune de Montreux 1ère à appliquer les Droits de l'homme/constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises »

Président : Privet Christophe (ML)  
Membres : Stéphane Barbey (Les Verts) Absent(e) excusé(e)  
Denis Golaz (SOC)  
Michel Granato (PLR)  
Yanick Hess (PLR)  
Marcel Jost (UDC)  
Jean-Bernard Kammer (SOC)  
Jean Jacques Kiala (SOC) remplacé par SabineLeyvraz  
Bernard Tschopp (PLR)  
Lionel Winkler (PLR)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie, le 27 août 2013 à 20h00 en la salle de commission de la Villa Mounsey en présence de Monsieur le Syndic Laurent Wehrli, Madame Jacqueline Pellet, Municipale, Monsieur Caleb Walther, Municipal, et Madame Monique Bornet, cheffe des services sociaux. Nous les remercions pour leur présence et les informations reçues.

À titre d'information, 1h45 a été consacrée par la commission pour l'étude de l'ensemble des postulats.

En préambule, M. Christophe Privet, Président de la commission, demande au postulant de formuler d'une manière claire et précise ses propositions pour l'ensemble de ses postulats.

Postulat « Commune de Montreux 1ère à appliquer les Droits de l'homme/constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises ».

M. Gilles Marco, postulant, demande d'envoyer un nouveau tout ménage à distribuer dans la commune afin d'informer les citoyens que les Conseillers communaux sont à l'écoute de leurs problèmes, et non seulement les écoutent, mais sont prêts à agir pour résoudre les problèmes de tout un chacun. Sur le tout ménage, envoyé à l'ensemble des habitants de la commune devrait figurer les adresses courriel des présidents des différents partis politiques à qui s'adresser en cas de problème, car le postulant se trouve confronté lui-même à certaines difficultés pour savoir où s'adresser et pense que c'est le cas pour beaucoup d'habitants de la commune.

Un commissaire aimerait que le postulant évite de parler de lui-même, de son cas personnel, puisqu'il s'agit d'un postulat qui s'adresse de manière générale à tous les cas semblables. On doit donc traiter l'affaire d'une manière générale.

Un commissaire pense que le but du postulant c'est que dans le tout ménage figure les différentes possibilités pour atteindre les dicastères concernés.

La Municipalité est bien en peine de répondre à la demande du postulant, car sur le nouveau site de la commune de Montreux il y a toutes les informations nécessaires. C'est aussi l'affaire du Conseil communal de savoir s'il y a assez

d'informations sur le site mis en place par la CCO. Chaque parti a également son propre site dans lequel figurent tous les renseignements utiles pour contacter l'une ou l'autre des personnes. De plus il y a aussi le Vivre à Montreux qui contient également des renseignements utiles. Il y a aussi chaque année la sortie de l'annuaire de la Commune de Montreux, dans lequel figurent tous les renseignements relatifs au fonctionnement de la commune. Il faut que le postulant précise exactement ce qu'il désire.

Le postulant déclare que l'on est dans une société pyramidale et que lui est au bas de cette pyramide. Il désire pouvoir avoir dans un tout ménage des renseignements qu'il puisse placarder sur son frigo, afin qu'en cas de problème il puisse appeler la personne adéquate. Car il pense aux personnes âgées qui ne vont pas sur internet et qui pourrait, à l'aide du tout ménage, savoir directement à qui s'adresser.

Discussion générale.

Pour information, le postulant a pris congé à ce stade de la commission à cause de son statut d'invité.

Un commissaire trouve qu'il y a une grande différence entre le texte du postulat et la demande du postulant.

Un autre commissaire rappelle, qu'il y a déjà le site internet du Conseil communal qui contient toutes les informations utiles pour les habitants de la commune, ainsi que le site de la Commune de Montreux, le Vivre à Montreux et également l'annuaire annuel de la Commune de Montreux.

Organisation du vote.

Avant de passer aux votes, le Président de la commission propose aux commissaires d'établir un modus vivendi pour les votes de chacun des postulats.

Premièrement, la commission vote à titre indicatif sur la recevabilité de chaque postulat, vu que la commission a pris le temps nécessaire d'écouter les développements du postulant.

Ensuite, que le postulat soit considéré recevable ou pas, le Président propose que la commission vote sur la prise en considération ou non de ce dernier.

De cette façon, la mission de la commission ad hoc sera ainsi pleinement remplie et le Conseil sera de cette façon entièrement renseigné.

Ce modus vivendi est accepté à l'unanimité.

VOTE POSTULAT

Recevabilité acceptée par 5 OUI, 3 NON et 0 abstention

La prise en considération de ce postulat est refusée à l'unanimité de la commission.

## Conclusion

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de ne pas prendre en considération le postulat de Gilles Marco demandant à la « Commune de Montreux 1ère à appliquer les Droits de l'homme/constitutionnels fondamentaux ainsi que tous les articles de nos lois fédérales/cantoniales vaudoises »

0 oui, 9 non, 0 abstention.

Le président-rapporteur  
Privet Christophe (ML)